Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 23 Ramadan 1447
13 Mars 2026

N° 31

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **642**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **642**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **643**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **648**
Homologation de résolutions **649**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **649**
Avis aux créanciers **655**
Convocations
Sociétés anonymes **657**
Sociétés communautaires **662**
Divers
Avis au public **662**
Rectificatifs **663**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

La dénomination sociale de l'entreprise privée : Société privée locale Ain Al Ghazal

Classification des entreprises : Locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 500.00D

Adresse du siège social : Al-Dababgha, Km 5,3, route Al- Sakhira-Al-Mazouna

Activité de la société : Services agricoles

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 17/1/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : Non

Valeur nominale des actions : 500.00D

Banque (Succursale régionale de la banque) : Banque nationale agricole - agence de Regueb

Période de souscription : Du 30/02/6202 au 21/04/2026

Privilèges attribués conformément aux statuts types : Non

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice des droits de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la distribution des bénéfices et à la constitution d'une épargne : Oui

Appel à la convocation de l'assemblée générale fondatrice : via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale fondatrice.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

AZER MESSADI : Délégation MAZZOUNZA; Gouvernorat SIDI BOUZID; Adresse KHOBNA MAZZOUNA

HSSEN NOURRI : Délégation MAZZOUNZA; Gouvernorat SIDI BOUZID; Adresse MAZZOUNA

AFEF LFALEH : Délégation MAZZOUNZA; Gouvernorat SIDI BOUZID; Adresse MAZZOUNA.

2026X00356SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement de la nomination des membres du conseil d'administration du président directeur Général et du commissaire aux comptes

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE

LE GRAND MONASTIR.SA HOTEL BELLA VISTA

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 14.600.000DT

SIEGE SOCIAL : HOTEL BELLA VISTA DKHILA MONASTIR

RNE : N°0038479P

- En vertu d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 décembre 2025 enregistré à la recette des finances de Monastir, le 5 février 2026, Quittance n°M011453, enregistrement n°26800860 les mandats des membres du conseil d'administration a été renouvelé, le renouvellement de la nomination de Madame Yosra CHELLY en tant que commissaire aux comptes pour les trois exercices 2025, 2026 et 2027.

- Aussi, en date du 19 décembre 2025, une réunion du conseil d'administration ainsi renouvelé a été tenue et son procès verbal enregistré à la recette des finances de Monastir, le 05 Février 2026, Quittance n°M011454, enregistrement n°26800861 en vertu duquel le conseil décide de renouveler la nomination de Monsieur Sofiane SARRAJ comme Président Directeur Général pour les trois exercices 2025, 2026 et 2027 avec les pouvoirs les plus étendus.

En vertu des deux PV ci-dessus énumérés, les mandats des membres du Conseil d'Administration et du Président Directeur Général continuent jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels l'exercice 2027.

Les deux PV sont déposés au Registre National des Entreprises le 04 mars 2026.

2026S00334SANB2

Augmentation du capital

SOCIETE «IFICO SA»

S.A au capital de 125 000 000 Dinars

Siège social : 72 bis, Rue des minéraux Z.I - La Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant unique au RNE : 1065055D

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2025, enregistré à la Recette des Finances La Charguia I - Tunis le 20/06/2025, enregistrement n°25707165, quittance n°M080756, le capital social de la société a été augmenté de la somme de quatre-vingt-six millions Dinars (86.000.000 Dinars) pour le porter de trente-neuf millions Dinars (39.000.000 Dinars) à la somme de cent vingt-cinq millions Dinars (125.000.000 Dinars) et ce par la création de huit cent soixante mille (860.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Dinars (100) chacune.

Le dossier de l'augmentation de capital a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 13 janvier 2026.

2026400835SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution de la société et nomination d'un liquidateur

Société Internationale de Broderie et d'Etiquettes "IBRODET" (SARL)

Capital social : 1 800 000 dinars tunisiens

Siège social : Angle des rues du Textile et de la Chimie, Sidi Rezig, Mégrine, Ben Arous

Identifiant unique : 0447380F

Par le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 février 2026, authentifié par acte notarié établi par le notaire public de Zahra, Rawdha Omrani et son assistante, à la même date, et enregistré auprès du service des impôts de Mégrine le 23 février 2026, sous le numéro d'enregistrement 26501608, reçu n°M018606, il a été décidé de dissoudre la société avant son terme contractuel et de nommer M. Belgacem Ben Aifa Salem liquidateur, en lui confiant tous les pouvoirs légaux à cet effet.

Cet acte a été déposé au Registre national des entreprises le 3 Mars 2026 Conformément aux dispositions des articles 28 et suivants du Code des sociétés commerciales, et notamment de l'article 33, tout créancier potentiel est tenu de faire valoir sa créance auprès du liquidateur au siège de la liquidation désigné, situé à l'angle des rues de Textile et de Chimie, Z.I Sidi Rezig, Mégrine, Ben Arous.

2026R00694SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture liquidation

Société GS INTER SERVICES SUARL en liquidation

Totalement Exportatrice

Au capital de 1000 Dinars

Siège social : Immeuble les Jardins B3.15, Zone du stade Monastir 5000

MF : 1277240/E/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire établi le 31/01/2026 enregistré à la recette des finances de Monastir le 16/02/2026 sous numéro 26801147, dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises, il a été décidé de clôturer la liquidation de la société GS INTER SERVICES SUARL et de donner quitus définitif, entier et sans réserve à Madame Goncalves Da Silva Maria DA GRAÇA suite à l'accomplissement de ses fonctions de liquidatrice.

2026S00332SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à denden le 02/03/2026 quittance N°017627 enregistrement N°262006648 Mme neziha mannai identifiant unique 1822917 T a vendu à Mr Nejib Abbassi la totalité du fonds de commerce exploité au local situé au 31 avenue de l'indépendance Mannouba (buvette).

Les oppositions seront adressées au bureau de maître msellati mantacer avocat sis à l'ave taieb mhiri immeuble forum esc B Ariana et ce au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis.

La publication de cet avis a eu lieu au journal quotidien Echourouk du 06/03/2026.

2026R00686FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 18/02/2026 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 04/03/2026 sous le numéro M017775 Mr Alaa Echrif titulaire de la CIN n°06305398 a cédé à Emna Ezwawi titulaire de la CIN n° 08309555, un fonds de commerce Animalerie, exploité à l'Avenue 1 Juin kelibia. Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté du Cédeur à son utilité Emna Ezwawi au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié dans 2 journaux Echourouk et le Quotidien du 07/03/2026.

2026R00689FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19 et 23 février 2026 enregistré à la recette des finances de Kélibia sous le n°26200718 Quittance n°M016248 Mme Naouel Bent Ahmed Haouala C.I.N n°06316381 demeurant à la rue Ibn Khaldoun Menzel Temime Nabeul a cédé à Mr Tarek Ben Lotfi Hssouna C.I.N n°09862301 demeurant à la rue Medeb El Marnissi Kélibia Nabeul la totalité de son fonds de commerce ayant pour objet fast Food, sandwicher, pizzeria non Immatriculé au RNE situé à la rue Ezzouhour Kélibia avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sis à la rue Ezzouhour Kélibia Nabeul dans les délais de 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT. Cet article a été déposé aux journaux Echourouk et le Quotidien du 04 Mars 2026.

2026R00690FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation rédigé par Maître Mouldi Ltifi et Maître Habib Bouslaa daté le 26/02/2026 enregistré à la recette des finances le 05/03/2026 quittance n°M014465, Mme Kawther Jani agissant en son nom propre et au nom de ses mandants : Jaafer Nabhani et Slah Jani et Zohra Nabhani et Houda Nabhani et Leila Nabhani et Halima Nabhani et Zaeineb Nabhani donnent à Mr Issa Ben Mohamed Touhami Jani, tout le fonds de commerce avec tous éléments corporels et incorporels

exploité entant que vente Fruits secs et toutes boissons plates et gazeuses, sis à l'avenue Habib Bourguiba n°33 Hammam-Lif.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 11/03/2026.

2026R00691FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 10/02/2026 enregistré à la recette des finances de Rue Victor Hugo Sousse le 10/02/2026 (N° de quittance M009340 / N° d'enregistrement 26200674), La société 2 A CHEBBI DE COMMERCE, identifiant N°1801789P représentée par la gérante Madame Chebbi Amira CIN N° 09313639, a cédé à Monsieur Mathlouthi Seddik, CIN N°09308907, la totalité du fonds de commerce lui appartenant et exploité dans tout genre de commerce situé à Rue les Orangers, Khezama Est, Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions s'effectuent entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Mbarek Moez, avocat à la cour de cassation, à son adresse sise à l'appartement El Amir Rue Remada Sousse, dans un délai de vingt jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse paru le 10/03/2026.

2026R00701FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue de France-Nabeul le 26/02/2026 (n° de quittance M016161, n° d'enregistrement 26200877) M Wael ben Mohamed Fethi ben Abbdelkader Elbachrouch (c i 09839613) a vendu à Mme Siwar ben Mohamed ben Elferjani Essahraoui (c i n 14404972), la totalité du fonds de commerce (commerce d'alimentation générale) sis à la rue Saida Cité AFH, Nabeul.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur, sis à rue zeid ben Elhareth Elborj, Nabeul 8000, dans un délai de 20 jours de la publication du présent.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa elyawm du 05/03/2026.

2026R00702FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 26/02/2026 quittance numéro M0022476 à la recette des finances Fouchana établi et singé le 24/02/2026 Monsieur Djlassi Habib a cédé son fonds de commerce destiné comme café sous le nom «l'escale» sis sur la rue principale 07 novembre mhamdia à monsieur Mahmoudi kais, les oppositions éventuelles doivent êtres adressées à l'adresse du vendeur Djlassi Habib dans un délai ne dépassant pas vingt jours à partir de la parution de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 02/03/2026.

2026R00703FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié rédigé par maître Wechtati Moncef et son assesseur maître Bousaid Inssaf le 30/05/2025 enregistré à la recette des finances Ghardimaou le 30/07/2025 quittance N°M042023 Madame Triki Zina bent rabeh titulaire de la CIN N° 02523446 demeurant à cité Ettataouer Jendouba a donné à sa fille Garbi Dhouha bent Ridha titulaire de la CIN N°07906022 demeurant à cité Ettataouer Jendouba la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis immeuble cité Imtiez Jendouba.

Toutes les oppositions doivent être faites auprès du bénéficiaire de cette donation à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiqué et ce dans un délai de (20) jours à compter de la publication cette annonce au JORT.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" le 19/08/2025.

2026R00705FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la Recette des Finances de Midoun Djerba le 19/02/2026 quittance n°M019790, n° d'enregistrement 26200907, Roukaya Atoui, titulaire de la C.I.N n°08634513 demeurant au 14 rue Elhariri Médenine a vendu à Sonia Ben Omrane, titulaire de la C.I.N n°05796861, demeurant à Maghrawa Midoun Djerba, la totalité du fonds de commerce exploité dans tous types du commerce, sis au rez-de-chaussée du complexe commercial Mohamed Mars ouvrant à l'avenue de la liberté Djerba Midoun, dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux Journaux Essabeh et le Temps du 24/02/2026.

2026R00706FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé à Sousse le 25/01/2011, enregistré le 17/02/2011 à la recette des finances Msaken, quittance N°9572, enregistrement N°11200322, Mondher Jawada titulaire de la CIN n°05557192 a vendu la totalité du fonds de commerce lui revenant avec tous ses éléments corporels et incorporels «Commerce des produits électroniques» «Confort Asma», Vente des produits électroniques et exploité dans le local avenue Taib Hachicha rue Sousse Msaken, à Hassen Ben Farid Youssef titulaire de la CIN° 09276535.

Les oppositions à cette vente sont reçues entre les mains de l'acquéreur résidant à cité ennour Msaken Est.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «la Presse» le 14/02/2026.

2026S00331FCCC2

Acte de cession de parts indivises d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 2/9/2025 enregistré à la recette des finances de Kairouan sous le n°25204111, reçu n°M094570 le 09/09/2025 au profit de leur mère, Nafissa Abdelkefi, les héritiers de Abderrazek belouakes, à savoir Rahma, Haitham, Takoua et Aymen ont cédé l'ensemble de leurs parts indivises du fonds de commerce qui consiste en un local sous location, sis à la rue Ibn Jazzar Bab Tunis Kairouan. Les objections peuvent être déposées auprès de l'avocat maître Ali Amri à son bureau situé à la rue du 2 mars, à Kairouan, dans les vingt jours suivant la date de publication du présent avis au JORT.

Ce communiqué a été publié à l'intention du public dans les journaux Chourouk et le Quotidien le 14 janvier 2026.

2026S00333FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 14/06/2023 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 04/03/2026 quittance n°M016286 sous le n°26200204. Mr Yassin Ghallab a vendu à Mr ZIED ABID la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, ayant pour activité le commerce de vente de volailles et de leurs produits dérivés, situé à Rue 2 Mars 1934, hiboun, Mahdia.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse av andalous immeuble cebroulas Mahdia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Ceci a été publié aux journaux Alchourouk et le Quotidien le vendredi 06/03/2026.

2026S00339FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28/02/2026 et enregistré à la recette des finances Tebolba en date du 04/03/2026, Quittance N°M013320 et N° d'enregistrement 26200538, Chahid Ben Abd Elkarim Boujneh situé à la rue lobnen Moknine a vendu à Ala Eddine Ben Hichem-laouiene situé à rue Ahmed Amine n°60 Moknine le fonds commercial activité vente et réparation de téléphones portables et tous leurs accessoires situé à l'avenue de la République à Teboulba. Les oppositions doivent être présentées chez Chahid Ben Abd Elkarim Boujneh à son domicile rue lobnen Moknine, au plus tard vingt jours. La publication de vente du fonds commercial a été déclarée au journal Alchourouk en date du 11/3/2026.

2026S00340FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente en date du 9/10/2019 enregistré à la recette des finances de Kalaâ Sghira le 27/02/2020 quittance n°M006397 enregistrement n°20200217 Monsieur Mourad Kantaoui Ben Younes Ben Hsine Nasser titulaire de la carte d'identité nationale n°02825221 et qui demeure au 53 Rue Mohamed El Karoui Sousse a vendu à Monsieur Sahbi Ben Bechir Ben Frej Rouatbi titulaire de la carte d'identité nationale n°05590981 et qui demeure à l'Avenue Mekka n°08 Kalaâ Sghira Sousse le fonds de commerce Pizzeria, Creperie, Sandwicherie exploité à Rue le président Bourguiba Kalaâ Sghira Sousse patente n°000 C N 1488766/E au prix de dix huit mille dinars.

Les oppositions sont admises dans un délai de vingt jours dès la date de publication au journal officiel chez Monsieur Mourad Kantaoui Ben Younes Ben Hsine Nasser titulaire de la carte d'identité nationale n°02825221 et qui demeure au 53 Rue Mohamed El Karoui Sousse.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 13/3/2026.

2026S00345FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé en date du 11/02/2026, enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 25/02/2026 sous le n° 26201436 et suivant un récépissé n°M020722, Mme salma bent moncef hentati ép chaari, CIN n°05329767, sise à la route de menzel chaker km 3 znt barnous Sfax, a vendu à Mme siwar bent moncef hentati ep ksomtini, CIN n°08174575, sise à la route de menzel chaker km 3 znt barnous Sfax, la totalité de son fonds de commerce situé à la route de menzel chaker près de la ceinture à coté du café graja Sfax, et exploité dans la vente des vêtements et tissus en détail.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à son adresse susmentionnée dans un délai de 20 jours à dater de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis est paru dans les journaux «le Quotidien» p 16 et «Chourouk» p 16 en date du 10/03/2026.

2026X00352FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de sous seing privé le 12 décembre 2025 enregistré à la Recette des Finances borj louzir le 22 décembre 2025 sous le numéro M096046 quittance numéro 25204600 monsieur abdallah gamoudi a vendu à monsieur mohamed anis saoudi le fonds de commerce, sis à la rue abderhmen mami au niveau rue menzel kamel borj louzir.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Ben Smaya ilhem avocate 10 avenue Habib

Bourguiba immeuble Zephir Ariana, dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au Journal Le Temps du 07 mars 2026.

2026400822FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 02/03/2026 enregistré à la recette des finances de Borj louzir le 02/03/2026 sous le n°26200792 quittance n°M018785, il a été vendu un fonds de commerce à usage De vente d'épices, de condiments, de fromages et de fruits secs, sis au local n°65 cité sportif Borj louzir Ariana; de Mme Sarra ben youssef (cin n°07450329, MF : 1847305C) à Mme Marwa hassoussi (cin n°07943141). Les oppositions seront recevables entre les mains de maître Nizar Toualbi dans son cabinet sis au 4bis rue de Mali 5ème étage Tunis, dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Quotidien le 11/3/2026.

2026400826FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Nahder Chattaoui

Avocat

34 Rue Habib Chagra Gabès

Tél : 75220168/98948551

M.F : 000/P/A/1489097/T

Par acte sous seing privé daté le 02/02/2026 enregistré à la recette des finances sous n°2620150 quittance n°M008396 en date du 03/02/2026, Mr Aymen abdnbi a vendu la totalité du fonds de commerce exploité café "Exaray" à la cité Kousantina Gabès, à Mr Walid Amri, toute opposition doit être notifiée entre les mains du vendeur dans un délai 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk et Le Quotidien» à 22/02/2026.

2026400828FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé et enregistré à la Recette des Finances, Rue d'Autriche, le 06/03/2026 sous le numéro 26200926, reçu n°020782M, Monsieur Islam Ben Lotfi Ben Ammar El Ainoubli a vendu l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels exploité dans le local sis au n°33, Avenue de Madrid, angle Rue Belhassen Jrad, Tunis, exploité en partie comme café et en partie pour la vente de vêtements usagés, à Madame Latifa Bent Obeid Ben Ali Omar.

Les oppositions sont recevables à l'adresse de l'acquéreuse sise au 14, rue du Caire, Cité Ettadhamen, Ariana, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» en date du 11/03/2026.

2026400832FCCC2

Avis

Par un acte sous seing privé dont les signatures ont été légalisées le 26-02-2026 et enregistrées à la recette des finances de Béja le 03-03-2026 sous le N° 26201700 (reçu N°M014662) Mr Walid Ben Arnor Ben Mohamed Nasri, demeurant à Ain Soltane Béja, a cédé à Monsieur Alaa Eddine Najeh Ben Hédi Absi, demeurant à Rue Taher Hadded Sabbelet Laraneb Béja, l'ensemble des éléments corporels et incorporels composants le fonds de commerce exploité dans un local sis à la Rue Iyadh Béji délégation de Béja Nord Béja.

Toute personne désirant former opposition est invitée à s'adresser à l'acquéreur, lequel a élu domicile au cabinet Maître Grami Touhami, sis 02 Avenue de France Béja désigné comme domicile pour la réception des oppositions, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est publié au journal Achourouk en date du 7 mars 2026.

2026400833FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, dont la signature a été légalisée en date des 9 et 16 février 2026, enregistré à la Recette des Finances Manzah 9 en date du 2 mars 2026, sous le numéro d'enregistrement 26200672 et la quittance n°MO17608, Monsieur Nabil Kammoun, Demeurant au 20, rue Tijani Ben Hammadi El Haddad, Ennasr 2, Tunis, titulaire de l'identifiant unique n° 0177661J, a vendu à la Société Générale des Supermarchés Touta, société anonyme, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n° 0003115Z, ayant son siège social sis 1, rue El Arbi Zrouk, 2014, Mornag Riadh, la totalité du fonds de commerce exploité dans les locaux n° 34 et 35, situés au rez-de-chaussée du Colisée Soula El Manar II Tunis, et destiné à l'exercice de toutes activités commerciales, avec tous ses éléments corporels et incorporels, y compris le droit au bail, ainsi que l'outillage et le matériel.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de Maître Wafa Tlili, à son bureau sis 2 bis, rue d'Argentine, immeuble Argentina, 3ème étage, B3-5, Belvédère, dans un délai ne dépassant pas vingt (20) jours à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux la Presse et Essahafa le 7 mars 2026.

2026400834FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P, enregistré à la recette des finances Borj wzir Ariana le 26/02/2026 sous le n°26200777, M Mourad wechteti a vendu à M. Sami berrached le fonds de commerce sis au 208 rue Mostafa mohsen borj wzir, Ariana, et qui est destiné au commerce et exploité comme café.

Les oppositions se reçoivent entre les mains de Maître Ouni Atef, avocat domicilié au 23 rue arbi kabadi omran, Tunis.

Cet avis a été publié au quotidien La presse du 11-03-2026.

2026400840FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat de vente en date du 28/01/2026 et enregistré auprès de la recette des finances d'ARIANA le 29/01/2026 sous le numéro 26200813, reçu n°M011971, Mr Wael Fkih, de nationalité Tunisienne, né le 30/01/1983, Titulaire de la C.I.N 08349404, Délivrée le 06/08/2019, a cédé tout le fonds de commerce exploité pour l'activité de vente de meubles et d'ameublement, avec tous ses accessoires, dépendances et droits y attachés. Sis au 15 rue de l'union magrébine la Soukra Ariana.

La cession a été consentie au profil de la société Karray industrie du meubles Sural, représentée par son gérant Mr Ahmed Karray, dont le siégé social est situé au à la zone industrielle Chotrana 2088 Raoued pour soixante mille dinars (60.000 DT).

L'opposition sera acceptée dans le délai de 20 jours à compter de la date de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne au sein de Maître Mohamed Mokrani, avocat à la cour d'appel, à son bureau situé au 14 Rue BAB SOUIKA Immeubles Iskander, 2ème étage, bureau n°4, Tunis.

Cette déclaration a été rendue publique dans le journal La Presse du 28/02/2026.

2026400841FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté du 23/02/2026, enregistré à la recette des finances de Fouchena sous n°26200980 quittance n°M024590, Mr Elbouali Atef titulaire de la CIN n°07176339 et Mme Werghi Imen titulaire de la CIN n° 07205567 ont vendu à Mr Mejri Sofiéne titulaire de la CIN n°07182816 la totalité du fonds de commerce de café, sis à Ardh El Kasbi cité Elkhatab Naassen Ben Arous.

Les oppositions se font 20 jours après publication au JORT chez l'acheteur sis à la rue 14 janvier cité Elbesma Naassen Ben Arous.

Cet acte a été publié dans les journaux "Echourouk et Le Quotidien" en date du 06/03/2026.

2026400846FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 19 février 2026 enregistré le 27 février 2026 à la recette des finances Beb Souika sous le Numéro 26200716 numéro de reçu M01527 Monsieur Ahmed Ben Chaaben a vendu à Monsieur BEN SMIRA Anouar un fonds de commerce de restaurant exploité au 52 rue sidi ben arous Tunis.

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites dans le délais légal au domicile élu au 6 rue Hassen Hosni abdelwaheb Tunis.

Cette vente a été publiée au journal elchourouk à la date du 20 février décembre 2026.

2026400848FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Selon contrat de location d'un fonds de commerce légalisé en date du 06/11/2024, enregistré à la recette des finances Ariana sous le n°24312433, quittance n°M139360, Mr Azzouz Ben Mahmoud Ben Kilani Ben Chaabane, titulaire de la CIN n°00021809 délivrée le 17/12/2003, a loué le fonds de commerce sis au 34 Rue El Montazah Dar Fadhal Soukra Ariana à Mr Wael Tlili Ben Hafsi Ben Sahnoun, titulaire de la CIN n°14544463 délivrée le 20/12/2023 pour l'exploiter en vente de légumes et fruits.

Publié dans le journal «LE TEMPS» le 13/03/2026.

2026R00722FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé signé le 25/02/2026 et enregistré à la recette des finances de Bembla le 26/02/2026 sous le numéro 26300247, selon quittance numéro M008585, et qui a été publié au journal Echourouk à la page 20 du 05/03/2026.

Monsieur Moncef Brahem a donné en location à Monsieur Houssein Kharchoufi l'ensemble du fonds de commerce situé à Rahba, avenue Habib Bourguiba à Bembla, dont l'activité actuelle consiste à la vente de sucreries, moyennant un loyer mensuel fixé à 750 dinars.

La durée de la location a été fixée à un an et demi, à compter du 15/02/2026.

2026S00335FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon le contrat de location daté le 31/12/2025 et enregistré à la recette des finances sous numéro N°26300495, la société BYZACENA NOVA MF 1967983E a loué à la société LADONNA MAYSSA représentée par MYSSA DHOUIBI CIN N°06979979, un local commercial de surface 63 mètres sis à la rue Imem Moslem khyzema ouest Sousse 4071.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 11 mars 2026.

2026S00336FCCC3

Location-gérance libre d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de la rue Pacha en date du 13/01/2026 sous le numéro 26300327, quittance n°M005657, la société Boulangerie Boulbaba El Mithaliya, société à responsabilité limitée personne physique, M.F n°1635828Z, dont le siège social est

sis au 29, rue Essalem, Dar Fadhal, Soukra 2036 - Ariana, représentée par son représentant légal Hamza Ben Ali Ben Omar Gharbi, a donné son fonds de commerce en location-gérance libre au profit de la société Boulangerie Abdelwahed Labyedh, société en cours de constitution, représentée par son représentant légal Abdelwahed Ben Mohamed Habib Ben Omar Labyedh.

Cette location-gérance porte sur l'ensemble des éléments matériels et immatériels du fonds de commerce exploité dans l'activité de fabrication et de vente de pâtisseries et de pain raffiné, sis au 29, rue Essalem, Dar Fadhal, Soukra - Ariana, pour une durée de cinq (05) ans renouvelable à compter du 01/01/2026.

La présente annonce a été publiée dans le journal Echourouk en date du 06/03/2026.

2026400803FCCC3

Location d'un fonds de commerce

"Gérance Libre"

En vertu d'un acte s s p en date du 05/03/2026; et enregistré à la recette des finances Rue El jazira le 06/03/2026 sous le N°M014566 ; quittance N° 02044841; La Société Les Héritiers MOKTAR EL WADI Représentée par Mme Mounira REBAAI; son identifiant unique N° 1057801 S, demeurant à la Rue Zarzis N° 9 Radés Meliane, a loué en gérance libre Le Fonds de commerce exploité dans le local sis au 23 Rue Sidi El MORJANI Tunis à Mme Eltifa Bent Med B Med FEJARI demeurant à Tunis Rue Sidi EL MORJANI N°23, pour une année commençant le 01/04/2026, et finissant le 31/03/2027.

Le présent avis a été publié au journal La Presse le 10/03/2026, N°29934, 89ème Année.

2026400820FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par l'avocat Maître Samir JEMALI, le 25 février 2026 et enregistré à la recette des finances Avenue de l'indépendance le bardo le 25 février 2026 sous le numéro d'enregistrement 26300909 quittance numéro MO16327 Hajer bent Moncef Ben Mokhtar Guenichi, titulaire de la carte d'identité nationale n°04719751 délivrée à Tunis le 10/6/2021 à domiciliée au 5, Rue Al-Jalaa - Bardo - titulaire du numéro d'identification fiscale et du numéro unique inscrit au Registre national des entreprises Q 1723924 a donné en location gérance, à la société Palais de Versailles société à responsabilité limitée en la personne de son représentant légal, dont le siège social est situé au 110 avenue Mohamed Salah Belhaj, bureau 8 Ariana Ariana ville, inscrite au Registre national des entreprises sous le numéro d'identification unique et le numéro d'identification fiscale C 1945693, qualifiée de locataire, la totalité du fonds de commerce exploité, comme salle de fêtes portant le nom commercial "L'ELYSEE" :

- au local représentant l'ensemble de l'entrée du rez-de-chaussée qui couvre environ 70 mètres carrés et tout le premier étage qui couvre environ 700 mètres carrés avec toute la mezzanine qui couvre environ 500 mètres carrés, du bâtiment situé au 12 rue El Monji Selim - Bardo 2000 - connu sous le nom L'Elysée.

La période de location convenue pour cette gérance libre a été fixée à un an, allant du 1er février 2026 jusqu'à la fin du mois de janvier 2027, renouvelable par tacite reconduction.

Cette annonce a été publiée au journal Al-Shourouk le 28 février 2026.

2026400831FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un GDA

- Dénomination : Groupement de développement Agricole Ras Wad El Ghabai

- N° déclaration : N°2 du 15/08/2025

- Mission : Encadrement et prestation de services aux adhérents

- Siège Social : Sidi Makhlouf

- Périmètre d'intervention : Ras Wad El Ghabay

Président de son conseil d'administration : Kamel Ayeb.

2026R00684APSF1

Constitution d'un syndicat professionnel

Par le procès-verbal de la réunion constitutive en date du 19/01/2026, enregistré à la recette des finances Cité Ezzouhour TUNIS le 06/02/2026, sous le numéro de quittance M010071 et le numéro d'enregistrement 26700245, le syndicat professionnel suivant a été constitué :

- Dénomination : Syndicat national indépendant des professionnels de santé

- Siège social : Immeuble n° 10, Appartement 81, cite Olympique Radés

- Objectifs :

* Défendre les droits professionnels, matériels et moraux de ses membres.

* Améliorer les conditions de travail et la sécurité au travail.

* Représenter ses membres 'auprès de 'l'autorité de surveillance.

* Négociation collective.

* Protéger les lanceurs d'alerte.

* Contribuer à la réforme du système de santé.

Membres :

- Secrétaire général: Mounir Daghbouji,

- Secrétaire général adjoint : Majri Hafnaoui,

- Trésorier : Nabil Dridi,

- Membre : Heba Kenzari

- Membre : Wafa Rahali.

Le Gouvernorat de Tunis a été informé et le dossier de constitution a été soumis le 22/01/2026 sous le numéro 266.

2026R00726APSF1

«Syndicat des copropriétaires de complexe immobilier

CLEOPATRE sis à la route Mahdia Km 1 - Sfax"

En vertu du PV de l'AGO du complexe immobilier CLEOPATRE, du 09 juin 2025, enregistré à la recette des finances le 16 septembre 2025, sous le N° 25803783, quittance n°M099798, le syndicat des copropriétaires du complexe immobilier CLEOPATRE est constitué, sis à la route de Mahdia km 1 - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le bureau syndical est composé de :

- Mme ZOUARI Fatma : Président du syndicat

- Mr BEN SLIMAN ALI gérant de la société GETS : trésorier

- Mr ZOUARI WALID : Membre

- Mr ZOUARI SOFIEN : Membre

Le syndicat des copropriétaires du complexe immobilier CLEOPATRE entame ses travaux officiellement à partir de la date de l'AGO.

L'AGO a délégué au président du syndicat des copropriétaires et le trésorier le soin de signer les chèques du syndicat des copropriétaires le complexe immobilier "CLEOPATRE".

2026X00351APSF1

Constitution du syndicat des propriétaires de Résidence E3MAR 3

Selon un procès-verbal constitutif daté du 28/09/2025, enregistré à la recette des finances Raoued Ariana le 03/11/2025 enregistrement 25710891, quittance n°M123546, le syndicat des propriétaires de résidence E3MAR 3, sise à Rue Chikh Mohamed Ennaifar Soukra Ariana, a été construit :

Le syndicat est composé de :

Président : Helmi Gargouri

Membres :

- Salim Hmem

- Wasim Fki

- Mohamed Khelif

- Mohamed Salim ben Elhaj

- Wided El Moussi

- Eya Bouchoucha.

2026400827APSF1

Constitution de syndicat des copropriétaires

Nom du syndicat : Résidence Yuka.

Siège : Bureau du syndicat sis à la résidence Yuka Avenue Jawdet Hayet Chotrana 01 Sokra.

Compositions et fonctions : Nizar Dridi Président. Anis Ajroud Trésorier. Elyes Charfi Membre. Zied Besbes Membre. Slimen Achour membre.

Date de l'assemblée constitutive 25/10/2025.

Date d'approbation de la municipalité 03/03/2026.

2026400844APSF1

Constitution d'un syndic

Syndic Résidence Flowers Jardin d'El Manzah II

En vertu de l'assemblée générale constitutive du syndic des propriétaires de la Résidence Flowers Jardin d'El Manzah II en date du 12/5/2025 enregistré à la recette des finances de cité Ettadhamen le 24/6/2025 sous le n°053023, quittance n°2703095, il a été élu le syndic des propriétaires comme suit :

- Mme Hajer Hichri : Présidente

- Mme Maissa dhiab : Trésorière

- Mme Wafa Belhaj Kacem : Vice Présidente

- Monsieur Sofienne Trabelsi : Membre.

Pour une durée de deux ans allant du 16/2/2026 au 15/2/2028.

2026400845APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat d'habitation "Isis" - Ennasr

Adresse : Rue Mahrez Chaïrat, Ennasr 2

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 17 février 2025, enregistré à la Recette des Finances d'El Menzah 6 le 3 mars 2026 sous le numéro 26701576, quittance N°M028017, il a été décidé d'élire un nouveau bureau composé comme suit :

- M. Ahmed Riadh Houam : Président

- M. Mounir Aroua : Trésorier

- Mme Najla Zalfani : Membre

- M. Sami Thabet : Membre

- M. Ihab Guizani : Membre

- M. Mohamed Abed Ben Ammar : Membre.

2026R00693APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

PARTIE POURSUIVANTE : L'ARAB TUNISIAN BANK, Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B167001997, matricule fiscal n°Q14161, en la personne de son représentant, Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery), immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B2449522006, matricule fiscal n°974893NAM000, dont le siège est sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

PARTIE SAISIE :

Karim DALDOUL, caution hypothécaire, demeurant au n°11 rue du Libéria belvédère, TUNIS.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître HATEM DOURA, avocat à la Cour de cassation, domicilié à la route de Tunis khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

DESIGNATION DES IMMEUBLES SAISIS : la totalité des parts indivises de 8285 m² lui revenant dans la propriété objet du titre foncier n°76745 Monastir d'une superficie globale de 16570 m² sise à imadet touza délégation de ksibet el mediouni, gouvernorat de Monastir.

MISE A PRIX GLOBALE : la mise à prix après le rabaissement de prix de 40% et le nouveau prix de la totalité des parts indivises est fixé à la somme de TROIS CENT SOIXANTE TREIZE MILLE CENT SEPT DINARS (373.107.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à la somme de QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT NEUF DINARS, 249 MILLIMES (4689.249 DT) et les nouveaux frais.

OBSERVATIONS : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION : l'adjudication aura lieu mercredi le 08/04/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

CONDITIONS DE VISITE DES LIEUX : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem DOURA Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2026S00322VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

PARTIE POURSUIVANTE : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996. En la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hedi Nouira Tunis. Direction régionale sise au 14 janvier hammam Sousse.

PARTIE SAISIE : 1/ Tarek ben khemaies BARKACHE, caution hypothécaire, demeurant à Sousse sahloul 3 avenue Yasser Arafat et à Monastir route de la falaise.

2/ Lilia bent mohamed habib korbi épouse BARKACHE demeurant à Monastir route de la falaise.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître HATEM DOURA, avocat à la Cour, domicilié à route de Tunis khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : 1/ la totalité de la propriété sise à Sahline gouvernorat de Monastir objet du titre foncier n°34663 Monastir.

2/ la totalité des parts indivises dans la propriété sise à sahline gouvernorat de Monastir objet du titre foncier n°1151 Monastir.

3/ la totalité de la propriété sise à manzel harb gouvernorat de Monastir objet du titre foncier n°30899 Monastir.

Mise à prix : la mise à prix de la totalité de la propriété objet du titre foncier n°34663 Monastir est fixée à la somme de cinq cent vingt-cinq mille dinars (525.000.000 DT) et la totalité des parts indivises objet du titre foncier n°1151 Monastir est fixée à la somme de deux cent quatre mille dinars (204.000.000 DT) et la totalité de la propriété objet du titre foncier n°30899 Monastir est fixée à la somme de vingt cinq mille neuf cent dinars (25.900.000 DT) et d'un prix globale de SEPT CENT CINQUANTE QUATRE MILLE NEUF CENT DINARS (754.900.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

OBSERVATIONS : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mercredi le 15/04/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem DOURA Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2026S00323VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Youssef Ben Taieb Ben Mohamed Khelifa, Electricien, titulaire de la CIN n°02860495, domicilié à Zaouiet Sousse, domicile élu Etude Maître Anas Boukamcha, immeuble Al Rayhane 2ème étage B - 209 centre urbain Avenue Ibn Jazzar 4000 Sousse.

Partie poursuivie : Nejma Bent Bechir Ben Mohamde Khelifa, femme au foyer, non inscrite au registre de commerce, titulaire de la CIN n°02896309, domicilié Rue El Kods Zàouiet Sousse.

L'avocat chargé de la poursuite : Maître Anas Boukamcha, immeuble Al Rayhane 2ème étage B - 209 centre urbain Avenue Ibn Jazzar 4000 Sousse (MF 1088657 Z).

Le titre exécutoire : Un jugement d'appel rendu par la Cour d'appel de Sousse en date du 09/10/2024 dans l'affaire n°77300, notifié par l'huissier Ahmed Ben ALI Salem par son procès n°20495 du 29/11/2024,

L'immeuble mis en vente : La totalité de la propriété dénommée "Khalifa", objet du titre foncier n°186517 Sousse, constitué de la parcelle n°03 du plan, sis à Zaouiet Sousse, délégation de Sousse Erriadh, Sousse. Superficie : Deux ares et cinquante-quatre centiares, divisée en deux cent cinquante-quatre parts, et se présentant comme un local occidental ouvert, revêtant la forme d'une bande continue, sur le côté ouest sud duquel se trouve un logement d'habitation et, en sortie de celui-ci, une boutique. Le reste de sa superficie est une cour non couverte, située sur un bord du côté est de la rue "Al Qods", à l'intérieur de la zone

municipale de Zaouiet Sousse, délégation de "Zaouiat Ksiba-Thrayat", gouvernorat de - Sousse. Limitations : Sud : terrain nu (Amira Khalifa), Est : logement (Jamila Khalifa), Nord : logement (Zahra Khalifa), Ouest : rue "Al Qods"

Le bien contient : Un vestibule servant d'entrée, deux chambres à coucher, chacune s'ouvrant de part et d'autre du vestibule, un couloir oriental ouvert, Une chambre à coucher s'ouvrant sur la cour, une cuisine s'ouvrant sur la cour (fermée), une salle de bains s'ouvrant sur la cour, une cour en forme d'angle droit non couverte, une boutique ouvrant sur l'ouest, fermée et s'ouvrant directement sur la voie publique.

Equipements : Le bien est équipé d'eau potable, d'électricité et relié au réseau d'assainissement. Il est bâti sur des murs partiellement en pierre et partiellement en briques creuses, entrecoupés de poteaux en béton armé. Sa toiture est en briques creuses et béton armé.

Son sol est en carrelage de type "Granito".

La salle de bains et la cuisine sont chacune équipées de leurs appareils, et leurs murs sont recouverts de carrelage / céramique. Portes et fenêtres sont en bois. Superficies du terrain : 254 m² avec Surface couverte : 127 m² (approximative).

Mise à prix : Deux cent trente-trois mille quatre cent soixante-cinq dinars (233.465,000 D), outre les frais de justice déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente aux enchères :

Elle aura lieu le lundi matin 13 avril 2026 à partir de 9 heures du matin et heures suivantes devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Sousse.

La visite de l'immeuble se fait tous les jours ouvrables aux horaires administratifs. Le cahier des charges peut être consulté sur place, sans déplacement, soit au cabinet de l'avocat chargé du suivi mentionné ci-dessus, soit au greffe de la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Sousse.

Pour participer aux enchères, il faut consigner à la trésorerie générale le tiers de la mise à prix, ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, par un avocat à la cour d'appel. Les étrangers souhaitant participer à l'enchère doivent présenter les autorisations requises.

2026S00324VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

- Partie poursuivante : ATTEJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à Rue Hedi Karay Tunis

- Partie saisie : AYMEN BEN SALEM BEL HADJ ARBI, demeurant au N°317 Rue El Benin City Riadh Sousse, C.I.N n°00951934.

- Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n° 171324 Sousse sis à City Erriadh Sousse, d'une superficie de 90 m².

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 144 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Lundi 06/04/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00325VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue HEDI NOUIRA Tunis.

- Partie saisie : MOHAMED SLIMANE, demeurant au 9 Rue Ebn Kholdoun Sousse, CIN N°04049049.

- Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°73214 Sousse d'une superficie de 130 m², sis à City Trocadéro Sousse.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 195 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 6/4/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00326VEPA1

Vente aux Enchères Publiques

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques du bien immobilier ci-après désigné le lundi 06 avril 2026 à 09h00 du matin et heures suivantes à la Chambre des ventes immobilières près le Tribunal de première instance de Sousse.

Créancière poursuivante : Madame Christine Echaut, retraitée, domiciliée en Belgique, ayant élu domicile en l'étude de son avocate Maître Lamia Chaouch, dont le cabinet est sis à la rue Chadli Ghdira à Monastir.

Débiteur saisi : Monsieur Fethi Briki, ouvrier, demeurant au quartier El Ghodrane à Sousse.

Avocate poursuivante : Maître Lamia Chaouch, avocate, dont le cabinet est sis à la rue Chadli Ghdira à Monastir, matricule fiscal n°460998R.

Bien immobilier mis en vente:La totalité d'un bien immobilier consistant en un appartement d'habitation situé au premier étage, d'une superficie d'environ 95 m², sis au quartier El Ghodrane à Sousse, relevant de la même délégation et gouvernorat, ce bien est limité comme suit : sud : propriété d'autrui l'est : rue (voie d'accès), nord : propriété d'autrui, l'ouest : propriété d'autrui.

L'appartement comprend : un hall, un salon avec balcon couvert, deux chambres, une cuisine et une salle de bain.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à soixante-seize mille dinars (76 000 TND), outre les frais de la vente qui seront fixés par Monsieur le Président de la Chambre des ventes immobilières près le Tribunal de première instance de Sousse.

Visite du bien : Le bien peut être visité tous les jours de la semaine de 12h00 à 13h00.

Pour plus d'informations, les intéressés peuvent consulter le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de première instance de Sousse, ou contacter le cabinet de l'avocate poursuivante Maître Lamia Chaouch.

Participation aux enchères : La participation à la vente ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat, après consignation d'au moins le tiers de la mise à prix à la Caisse des dépôts et consignations, ou par la présentation d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable.

2026S00327VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue HEDI NOUIRA Tunis.

Partie saisie :

1) MOHAMED BEN NEJI BABA, demeurant au 9 Rue Ebn Kholdoun Sousse 04049049.

2) ELJIA BENT HEDI YAHYA, demeurante au 9 Rue Ebn Kholdoun Sousse 04099798.

- Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°11809 Monastir d'une superficie de 747 m², dénommé «DAR AHMED NEJI» sis à Ouardanine.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme 1 653 500D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 08/04/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00341VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue HEDI NOUIRA Tunis.

- Partie saisie :

1) ASMA BENT ABDELFATEH ABDELALI, demeurant à Rue Driba Ksibet Sousse, CIN N°09300514.

2) HICHEM BEN HASSEN MZIOU, demeurant au 17 Rue Tripoli Ksibet Sousse, CIN N°05505072.

3) RIM BENT AMMAR HENCHI, demeurante au 17 Rue Tripoli Ksibet Sousse, CIN N°05569916.

- Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse MF 371670 X.

- Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts objet du titre foncier n°104189 Monastir d'une superficie de 7444 m², sis à Ouardanine.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 116 545 D 969 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 08/04/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00342VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue HEDI NOUIRA Tunis.

- Partie saisie : FAHIMA BENT HASSEN ATTIA, demeurant à Rue Ali Belhouane N°36 Sahline, CIN N°04177781.

- Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°89763 Monastir d'une superficie de 305 m², dénommé «EL AOULED» sis à Sahline.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 464 600 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 08/04/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00343VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTEJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à Rue Hedi Karay Tunis.

- Partie saisie : HEDI GHIZANI, demeurant au 6 et 7 Rue Ebn Sina Jammel, CIN N°4025383.

- Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°38649 Monastir d'une superficie de 6358 m², sis à Manzel Hayet Zarmdine.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 27 128 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 8/4/2026 à 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00344VEPA1

Vente aux enchères publiques

Tribunal de première instance de Sfax N°6013

Audience du 20/04/2026

Maître Sami Elleuch

La créancière poursuivante : Leila bent Mabrouk Henchi, profession propriétaire de centre d'études, CIN 01346286, demeurant à la route gremda km 4.5 rue Aboulkacem Chebbi n°191 Gremda Sfax, ayant élu domicile chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre marhaba B 4 - 5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

La débitrice saisie : Somaya bent Mohamed Moammar épouse Nacer Hmani, profession comptable auprès d'une société, demeurant à la route Lafrane km 2 zenket Elmanaa Sfax, CIN 08411383

L'immeuble objet de la saisie : La moitié indivise de l'immeuble consistent en une parcelle de terre sur laquelle est édifiée la construction d'un rez-de-chaussée au dessus duquel se trouve un appartement à autrui sis à la route Lafranre km 2 zenket Elmanaa Sfax, d'une superficie de 247 m², limité au sud par un passage dénommé rue rabiaa ibn sofiène, à l'est et nord par Marouane, à l'ouest par Karaa, la superficie du rez-de-chaussée est environ 160 m², composé de Véranda nord - est contenant un majel; l'immeubles est équipé d'électricité et d'eau potable.

Les charges affectant l'immeuble saisi : hypothèque de premier rang sur la totalité de l'immeuble au profit de la société tunisienne de banque en garantie de paiement de crédit dont le montant principal est de soixante quatre mille dinars (64.000,000 d) en plus des intérêts contractuels et les frais et accessoires.

Mise à prix : Soixante deux mille huit cent soixante quinze dinars (62.875,000 d).

Lieu et date de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi 20 Avril 2026 à partir de 9 h à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, Rue Victor Hugo 3000 Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignements : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal ou l'étude de Maître Sami ELLEUCH Imm Centre marhaba B 4 - 5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2026X00324VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Partie poursuivante : Mohamed Aref El Karray, Gérant de société, titulaire de la cin n°01277058 ; éluant son domicile au cabinet de son avocat Maître Rafâa Ayedi sis au 13 Avenue Farhat Hached Sfax.

Partie saisie : Moncef Hachicha, titulaire de la C I N n°01273447, demeurant à Route de Tunis Km 2.5 zenket Taktak Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rafâa Ayedi, Avocat à la cour de cassation, 13 Avenue Farhat Hached Sfax, MF : 630117/T/A/P000.

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble située à la route de Tunis Km 3 Sfax, d'une superficie de 85 m² environ, comprenant un hall ouvrant sur trois chambres et une cuisine qui ouvre sur des toilettes; limitée au sud par Rachid ben zid, à l'est par un espace commun d'où son entrée, au nord par un espace et puis Sadok Hakim et à l'ouest par Mohamed Essefi d'une coté et une passage aigue de l'autre coté. Un appartement est construit au dessus de cet immeuble.

Il est équipé de l'électricité et l'eau potable.

Mise à prix : Dix-sept mille et huit cent cinquante Dinars (17.850.000d) après réduction du prix initial de 40% à majorer des frais et débours arrêtés à la 1ère audience à (2.722.915D) et des frais complémentaires qui seront fixés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : Lundi 13/04/2026 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice Rue Abou el Kacem Chebbi Sfax à partir de 9h du matin.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être effectuée tous les jours pendant les heures de travail.

Observations :

Pour amples renseignements on peut s'adresser au Greffe du tribunal de première Instance de Sfax où se trouve le cahier des charges déposé ou au Cabinet de Maître Rafâa Ayedi avocat à la cour de cassation 13, Avenue Farhat Hached SFAX.

2026X00355VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître ADEL HANNACHI

Avocat à la Cour de Cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tél : 71894201

Fax : 71894202

MF : 1069365HAP000

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre de Commerce n° B187881996, Registre National des Entreprises n°0000110F, élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel HANNACHI, avocat dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365HAP000.

Partie saisie : Youssef Ben Mohamed BEN JEMIA, Tunisien, né le 17/09/1988 à Tunis, Directeur dans une société, titulaire de la CIN n°04801733, demeurant à EL Menzeh 7 Bis Résidence Emna, Appartement 2, Bloc D2, Tunis.

Approbation de l'hypothèque : Sabrine Bent Moez GHOZLANI, Tunisienne, née le 11/10/1988 à Jendouba, titulaire de la CIN n°08733038, demeurant à EL Menzeh 7 Bis Résidence Emna, Appartement 2, Bloc D2, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Adel HANNACHI, Avocat à la Cour de Cassation, Cabinet sis 6 Rue d'Autriche Le Belvédère Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité de l'Appartement n°C43 à usage d'habitation situé au 4ème étage de

l'immeuble sis à Résidence Yassmine 2 Ben Arous, d'une superficie de 110 m², objet du titre foncier n°68092 Ben Arous, ainsi que les parts indivises y rattachés soit 167/10000 parts objet du titre foncier 52246 Ben Arous, se composant d'un salon, trois chambres à coucher, une cuisine et un séchoir, salle de bain, couloir, balcon, en très bon état, le terrain sur lequel édifié la résidence est équipé de toutes commodités, Ascenseur, escalier, électricité, téléphone, eau potable, bon emplacement, le sol est recouvert de carreaux émaillé et de marbres, la porte principale en bois de bonne qualité, les fenêtres en aluminium et en verre de haute qualité, équipé de chauffage et de climatisation, loué à monsieur Nabil Ben Mokhtar BESSASSI par générosité.

La mise prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de Trois Cent Dix Huit Mille Dinars (318000,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Jeudi Seize Avril Deux Mille Vingt Six (16/04/2026) à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice Chouchet Radés Ben Arous.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises, La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Ben Arous.

2026400823VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Partie poursuivante : BH Bank (ex-Banque de l'Habitat), société anonyme, immatriculée au RNE de Tunis sous l'identifiant unique n°0024588W, représentée par son directeur général domicilié à son siège social sis au 18, Avenue Mohamed V, Tunis 1080, ou à l'agence concernée à Kelibia, sise à l'Avenue Ali Belhouan à Kelibia, en sa qualité de créancière hypothécaire inscrite et ayant obtenu un jugement.

Partie saisie : Najwa Bint Khamis Bin Othman Bin Saoud, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°01817454 délivrée à Tunis le 15 avril 1999, domiciliée à Azmour, gouvernorat de Nabeul, en qualité de caution réelle et solidaire, et contre laquelle un jugement a été rendu.

L'Avocat poursuivant : Maître Abdelaziz Aissaoui, avocat à la Cour de Cassation, dont le cabinet est situé Avenue Mohamed Salah Belhaj, Résidence Le Printemps, Immeuble "B", Rez-de-chaussée, Ariana 2080.

Propriété saisie : L'intégralité des quotes-parts indivises de la partie saisie, estimées à 255 parts, de la propriété agricole dénommée Ardh Al-Saad, immatriculée sous le numéro 603011 Nabeul (extrait du titre foncier original n° 8769 Tunis), d'une superficie totale de 505 m², divisée en 505 parts. Objet de la parcelle n°D849, située dans le district d'Azmour, délégation de Kelibia, gouvernorat de Nabeul. Il s'agit d'une parcelle rectangulaire plantée d'oliviers, située à proximité de la ville d'Azmour, en bordure d'un chemin agricole non goudronné. Une partie de son côté ouest est clôturée par un mur de briques, comme le montrent les photographies jointes. La propriété est entièrement délimitée : au nord par une propriété appartenant à autrui (parcelle n°848D), au sud par une propriété appartenant à autrui (parcelle n°850D), à l'est par une propriété appartenant à autrui (parcelle n°825D) et à l'ouest par une route. Nous nous efforçons d'identifier la parcelle appartenant à la demanderesse Mme Najwa bint Khamis bin Othman bin Saoud, propriétaire à l'indivis de 255 parts, soit 255 mètres carrés. Nous n'avons pas pu localiser la parcelle exacte, et celle-ci n'a pas encore été divisée.

Mise à prix : Douze mille cinq cent quarante dinars 900 millimes (12 540,900 TND) Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le lundi 6 avril 2026 à partir de neuf heures du matin, devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul.

Conditions de visite de la propriété : la propriété peut être visitée tous les jours de la semaine, pendant les heures administratives.

2026400839VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

1- Le Créancier saisissant: la société de la vente en gros de denrées alimentaires dans la personne de son représentant légal, SARL, immatriculée au registre national de entreprises sous le N°1522880 D ayant son siège social au 48 rue Ibn Abu Adhiaf, immeuble Mégrine bisness centre, Mégrine riadh.

2- 2/ Débiteur saisi : Mourad ben mohamed ben Hassen Khmir, demeurant à rue Kairouan, Korba.

3- Avocate chargée de la poursuite : Maître Mejda Hafsi, avocate à la cour de cassation, demeurant au 9 avenue de France, immeuble Forum, Nabeul, matricule fiscal : 1070541 X

4- Désignation et identification du bien saisi proposé à la vente : La totalité des biens indivis revenant au débiteur saisi estimés à 438.331 parts de la totalité du titre foncier n°552241 Nabeul, connu par le nom Ghars Yedes se compose de la parcelle N°01 situé à 600 mètres du nord de la délégation de Korba gouvernorat de Nabeul, il s'agit d'un terrain clôturé de 438.331 m², clôture en brique du coté Qibli à une hauteur de 3.3 m sur la

longueur de 18.5 m (61m²) du coté est à une hauteur de 3.3 m sur la longueur de 7.7 m (25m²) du côté ouest à une hauteur de 2.5 m sur la longueur de 20.4 m (51 m²) et non clôturé du côté nord, le bien comporte une construction exécutée au niveau de la fondation jusqu'à la Chappe à une hauteur de 1 m et un réservoir d'eau pluviale (majel) d'une superficie de 20 m², la travaux nécessitent l'entretien et le bien se situe sur une route non goudronnée.

5- Prix d'ouverture du bien mis en vente : le prix du bien saisi est fixé à soixante huit dinars (68000.000 DT) en ajoutant les frais indexés et les frais de l'exécution.

6- Jour, lieu et heure de l'enchère : la vente se déroulera le lundi six avril deux mille vingt-six (06/04/2026) A neuf heures par devant la section des ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Nabeul, avenue Taib M'hiri, Nabeul, dans l'une des salles désignées à cet effet au tribunal indiqué.

7- Conditions de constat et visite du bien : le bien saisi peut être visité dans les horaires administratifs tous les jours de travail ouvrable après le contact du cabinet de l'avocate chargée de la poursuite.

2026400871VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

1-le Créancier saisissant : la société Kinza import-export dans la personne de son représentant légal, SARL immatriculée au registre national des entreprises sous le N° 1557179 B ayant son siège social au 48 rue Ibn Abu Adhiaf, immeuble Mégrine bisness centre, Mégrine riadh.

2- 2/ Débiteur saisi : Mourad ben mohamed ben Hassen Khmir, demeurant à rue Kairouan, Korba.

3- Avocate chargée de la poursuite : Maître Mejda Hafsi avocat à la cour de cassation, demeurant au 9 avenue de France, immeuble Forum, Nabeul, matricule fiscal : 1070541 X

4- Désignation et identification du bien saisi proposé à la vente : La totalité des biens indivis revenant au débiteur saisi estimés à 300 parts de la totalité du titre foncier n°606510 Nabeul, connu par le nom AL Nozha 58 se compose de la parcelle N°427 situé à Korba gouvernorat de Nabeul, il s'agit d'un terrain vide sans aucune construction

5- Prix d'ouverture du bien mis en vente : le prix du bien saisi est fixé à trente-neuf mille dinars (39000.000 DT) en ajoutant les frais Indexé.

6- Jour, lieu, et heure de l'enchère : la vente se déroulera le lundi six avril deux mille vingt-six (06/04/2026) à neuf heures par devant la section des ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Nabeul, avenue Taib M'hiri, Nabeul, dans l'une des salles désignées à cet effet au tribunal indiqué.

7- Conditions de constat et visite du bien : le bien saisi peut être visité dans les horaires administratifs tous les jours du travail ouvrable après le contact du cabinet de l'avocate chargée de la poursuite.

2026400872VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination des mandataires de la Justice

En vertu de la décision de tribunal de première Instance de Tunis le 02 Mars 2026 dossier de Séquestre numéro 182, il a été décidé la continuité des procédures du Séquestre par les mandataires de la justice Monsieur Faouzi BEN SALEM, Monsieur Mondher Hamdi et Monsieur Bilel Errahmouni sous la supervision de la Juge Contrôleur Madame Chaima Ben Chouchen pour la société AL HIFADH SICAV Identifiant unique 1055155B.

2026R00695VEPA2

Nomination des mandataires de la justice

Pour Un Groupe De Société

En vertu de la décision de tribunal du première Instance de Tunis du 02 Mars 2026 dossier de Séquestre numéro 169, il a été décidé la continuité des procédures du Séquestre par les mandataires de la justice Monsieur Faouzi BEN SALEM, Monsieur Mondher Hamdi et Monsieur Bilel Errahmouni sous la supervision de la juge contrôleur Madame Chaima Ben Chouchen pour les sociétés suivantes :

1. Société des matériels sidérurgiques PROSID Identifiant Unique 0047452D

2. Société technique Industrielle et Commerciale Identifiant Unique 0046020C

3. Société Carthage TRAILERS Identifiant Unique 1249335D

4. Société INTER CHAUX Identifiant Unique 0977263A

5. Société INTERMETAL Identifiant Unique 0296412F

6. Comptoir Commercial des produits sidérurgiques en gros «CCPS GROS» Identifiant Unique 1307141 W

7. Comptoir Commercial des produits sidérurgiques Identifiant Unique 0538755Y

8. Société SOMEVAM Identifiant Unique 1600172S

9. Société SIAME Identifiant Unique 0011723Q

10. Société PROSID CENTRE Identifiant Unique 0490907M

11. Société PROSID SUD Identifiant Unique 0442754V

12. Société FIRST ELECTRIC Identifiant Unique 1411566 E

13. AL MEJED INVESTISSEMENT Identifiant Unique 1360682Z

14. Société des TECHNOLOGIES AGRICOLES Identifiant Unique 0984328S.

2026R00696VEPA2

Nomination des mandataires de la justice

Pour Un Groupe De Société

En vertu de la décision de tribunal du première Instance de Tunis du 02 Mars 2026 dossier de Séquestre numéro 168, il a été décidé la

continuité des procédures du Séquestre par les mandataires de la justice Monsieur Faouzi BEN SALEM, Monsieur Mondher Hamdi et Monsieur Bilel Errahmouni sous la supervision de la juge contrôleur Madame Chaima Ben Chouchen pour les sociétés suivantes :

1. TOUTALU titulaire de l'Identifiant unique n°0986926T.

2. SOCIETE IMMOBILIERE Maison Blanche titulaire de l'identifiant unique n°0956541N.

3. ROYAL TRADING titulaire de l'Identifiant unique n°1172173H.

4. IMYCO titulaire de l'Identifiant unique n°1268103V.

5. SOCIETE COTUNAL titulaire de l'identifiant unique n°1018612X.

6. SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT titulaire de l'identifiant unique N°0002404B.

7. SOCIETE TOURISTIQUE TUNISIE GOLFE titulaire de l'identifiant unique N°0012376W.

8. SOCIETE GHOUILA DE PROM IMMOBILIERE titulaire de l'Identifiant unique N°00987128.

9. PHARMA MEDICAL INDUSTRIE PHARMIN titulaire de l'identifiant unique N°0712491T.

10. SOCIETE SAFTI DISTRIBUTION titulaire de l'identifiant unique N°1381728L.

11. SNCI titulaire de l'identifiant unique N°0311009P.

12. CLINIQUE AL MAJED titulaire de l'identifiant unique N°1315617J.

13. SOCIETE AFRICAINE DISTRIBUTION AUTOCAR titulaire de l'identifiant unique N°1202338E.

14. SOCIETE TUNISO SAOUDIENNE D'INVESTISSEMENT titulaire de l'identifiant unique N°0381747G.

2026R00697VEPA2

Nomination des mandataires de la justice

Pour Un Groupe de Société

En vertu de la décision de tribunal du première Instance de Tunis du 02 Mars 2026 dossier de Séquestre numéro 173, il a été décidé la continuité des procédures du Séquestre par les mandataires de la justice Monsieur Faouzi BEN SALEM, Monsieur Mondher Hamdi et Monsieur Bilel Errahmouni sous la supervision de la juge contrôleur Madame Chaima Ben Chouchen pour les sociétés suivantes :

1. Société d'Animation Hôtelière de MAHDIA (Hôtel TOP CAPI) IU N°0345769J

2. Société GRANADA (Hôtel LALLA BAYA) IU N°0046034J

3. Société MAISON TMIMI IU N°0003066H

4. Société PROMOTION TOURISTIQUE le MERIDIEN IU N°0024587V

5. Société EXPERT AUTO IU N°1170664P

6. Société TOURISTIQUE ET HOTELIERE DU SUD (Hôtel BAYA BEACH) IU N°0024733L

7. Société DISTROIL IU N°1264358A

8. Société le PANNEAU IU N°0783043P

9. Société LE FRIGO IU N°0787646E

10. Société FRANCO TUNISIENNE INTERNATIONAL TRADING IU N°0908729F

11. Société PROSENOL IU N°0918575L

12. Société IMMOBILIERE CONTEMPORAINE IU N°1066473Y

13. Société INDEPENDENT TRADING COMPANY IU N°1327658H

14. Société GLOBAL METAL COMPANY IU N°1327794Q

15. Société PIMA IU 0046015F

16. Société Nouvelle de l'industrie des métaux IU N°1594974F.

2026R00698VEPA2

Jugement de tutelle

Par jugement de tutelle N°346 rendu par le tribunal de première instance de Nabeul en date du 23/12/2025 la demanderesse "Hayet bent Mohamed El Hedi ben Mohamed ben Bakar Younes" est nommée tutrice pour gérer les affaires de son mari interdit "Mohamed Salah Ben Abdelkader Ben Mahmoud Iben Abda" et toutes ses transactions financières et le représenter devant tous les tribunaux et les administrations publics et privés sous ses diverses formes et degrés à condition qu'elle ne peut pas disposer de ses biens sauf avec l'autorisation de ceux qui ont le droit, et qui était devenu définitif conformément au certificat attestant de l'absence d'appel rendu par le même tribunal en date du 26/2/2026.

2026R00700VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société "STE LA VAGUE BLEUE" - SARL

Immeuble Nakbi Avenue Mahbouba Sousia 5080 Teboulba Monastir

IU : 1386925L

En vertu de la décision de Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Monastir en date du 26/02/2026, il a été décidé l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire et l'ouverture d'une période de contrôle pour une période de 09 mois qui peut être prolongée une fois pour une période n'excédant pas trois mois, et de fixer la date de cessation des paiements au 31/12/2024.

La nomination de Mme Souad Jouili, juge commissaire, et la nomination de Mr Laarif Sadok, Administrateur judiciaire, dont l'adresse est rue Sadok Mkaddem immeuble El Hifiene Bureau 102 sahloul 4054 Sousse, pour Réaliser l'inventaire des actifs de la société et soumettre un rapport préliminaire dans les deux mois suivant sa nomination, présentant la situation économique, financière et sociale réelle de la société, et de préparer un programme de sauvetage dans un délai maximal de quatre mois à compter de la date de la décision.

L'entreprise requérante à l'interdiction de céder ou d'hypothéquer ses actifs sans autorisation judiciaire préalable du président du tribunal.

Suspension des procédures d'exécution visant à recouvrer les biens meubles et les créances avant la date d'ouverture des procédures de règlement judiciaire à l'égard du débiteur ainsi que du garant réel ou personnel, suspension des délais de confiscation jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu à leur sujet, et arrêt de la course de tous les excédents de prêts, y compris les pénalités de crédit-bail et de retard de paiement.

Durant la période de suivi, la priorité en matière de recouvrement est accordée aux nouvelles créances directement et nécessairement liées à l'activité de l'établissement.

Tous les créanciers sont tenus de déclarer leurs créances, pièces justificatives à l'appui, auprès de l'administrateur judiciaire dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de publication du présent avis.

2026S00328VEPA2

Jugement des référés

En vertu de jugement des référés N°13430 du 24/11/2025 rendu par le président du Tribunal de première instance de Sidi Bouzid, Monsieur Faouzi Regaieg est nommé mandataire de justice du terrain agricole du titre foncier n°1784 sis à essaiida délégation Regueb de Sidi Bouzid. Les Créanciers sont invités à déposer leur titres de créances au siège de son bureau Av HABIB BOURGUIBA immeuble Essalem 5ème étage Sidi Bouzid dans un délai de 30 jours de la date de la parution du présent annonce au JORT.

2026X00343VEPA2

Jugement des référés

En vertu de jugement des référés N°13558 du 19/01/2026 rendue par le président du Tribunal de première instance de Sidi Bouzid, Monsieur Faouzi Regaieg est nommé mandataire de justice du terrain agricole du titre foncier n°4012 sis à Akerma délégation Regueb de Sidi Bouzid. Les Créanciers sont invités à déposer leur titres de créances au siège de son bureau Av HABIB BOURGUIBA immeuble Essalem 5ème étage Sidi Bouzid dans un délai de 30 jours de la date de la parution de la présente annonce au JORT.

2026X00344VEPA2

Liquidation

En vertu de l'ordonnance sur requête N°55418 du 17/11/2025 rendue par le président du Tribunal de première instance de Sidi Bouzid, Monsieur Faouzi Regaieg est nommé liquidateur de l'héritage du défunt Omara Ben Ahmed Barhoumi. Les Créanciers sont invités à déposer leur titres de créances au siège de son bureau Av HABIB BOURGUIBA immeuble Essalem 5ème étage Sidi Bouzid dans un délai de 30 jours de la date de la parution de la présente annonce au JORT.

2026X00345VEPA2

Liquidation

En vertu de l'ordonnance sur requête N°55634 du 01/12/2025 rendue par le président du Tribunal de première instance de Sidi Bouzid, Monsieur Faouzi Regaieg est nommé liquidateur de l'héritage du défunt Abdelbaki Ben Abid Ben Ali Gnichi. Les Créanciers sont invités à déposer leur titres de créances au siège de son bureau Av HABIB BOURGUIBA immeuble Essalem 5ème étage Sidi Bouzid dans un délai de 30 jours de la date de la parution de la présente annonce au JORT.

2026X00346VEPA2

Liquidation

En vertu de l'ordonnance sur requête N°54616 du 30/09/2025 rendue par le président du Tribunal de première instance de Sidi Bouzid, Monsieur Faouzi Regaieg est nommé liquidateur de l'héritage du défunt Ali Ben Farah Hamdi. Les Créanciers sont invités à déposer leur titres de créances au siège de son bureau Av HABIB BOURGUIBA immeuble Essalem 5ème étage Sidi Bouzid dans un délai de 30 jours de la date de la parution de la présente annonce au JORT.

2026X00347VEPA2

Jugement des référés

En vertu de jugement des référés N°13417 du 15/12/2025 rendu par le président du Tribunal de première instance de Sidi Bouzid, Monsieur Faouzi Regaieg est nommé mandataire de justice du terrain agricole du titre foncier n°74604 et 67386 et 67087 sis à Ghdir ezzitouna délégation Jelma de Sidi Bouzid. Les Créanciers sont invités à déposer leur titres de créances au siège de son bureau Av HABIB BOURGUIBA immeuble Essalem 5ème étage Sidi Bouzid dans un délai de 30 jours de la date de la parution de la présente annonce au JORT.

2026X00348VEPA2

Décision d'un changement de liquidateur

En vertu d'une décision rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Grombalia en date du 19/11/2025 pour l'affaire N°174, Monsieur Mondher Hamdi a été remplacé par Monsieur Ben Amor Mustapha en tant que liquidateur à la succession du défunt "chahrazed jandoubi", pour entreprendre l'achèvement des travaux de liquidation conformément à la loi et sous la supervision du juge contrôleur.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au liquidateur à son bureau Rue 02 mars appartement el Khalil 3ème étage Bureau N° 133 manouba - Tél 97554399.

2026400824VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/04/2026

Société Bourgo Center Immobilière

Société Anonyme

Au Capital Social de 10 000.000 DT

N° CNSS : 310879-91

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1209348M

Code Fiscal : 1209348 M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Bourgo Center Immobilière sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 10 avril

2026 à 10h00 au bureau de la société à Djerba Midoun et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 17 des statuts

- Pouvoirs à donner.

2026R00688SANB3

CONVOCATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25/03/2026

Nous avons l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil d'Administration qui aura lieu le 25 Mars 2026 à 11 Heures au siège social de la société Medpack sis à la Zone industrielle Jbel El Oust, 1111 Zaghouan, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation.

2. Examen et arrêté des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

3. Examen et arrêté du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

4. Convocation et arrêté de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

5. Examen du projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire.

6. Questions Diverses.

7. Pouvoir pour accomplir les formalités Légales.

Nous vous prions d'agréer, chers Administrateurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

2026R00699SANB3

CONVOCATION à l'AGO

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES AVICENNE - SINAPHARM

Société Anonyme

Au capital de 806 000 Dinars

Siège social : 1 rue des Entrepreneurs, Charguia 2, 2035 Ariana

RNE : N° 0036044F

Les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 08 Avril 2026 à 15h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs aux états financiers des exercices 2011 à 2024 inclus.

2. Approbation éventuelle desdits rapports et états financiers.

3. Approbation des conventions visées à l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

4. Affectation des résultats.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Nomination des administrateurs.

7. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.

8. Situation et perspectives de la société.

9. Pouvoirs pour formalités.

2026R00704SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Polyclinique Cardiologique De Bizerte S.A.

SOCIETE ANONYME

Au CAPITAL DE 8.076.956 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE EMERAUDE CENTER, LES JARDINS DU LAC, LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS

Identifiant Unique : 1282501Q

RC : B0115832013

CNSS : 324624-62

Messieurs les Actionnaires de la Société Polyclinique Cardiologique De Bizerte S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu vendredi 17 avril 2026 à 17h à l'hôtel Bizerta Resort sis à la route Corniche Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2025 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2025 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

- Pouvoirs.

2026R00707SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Société CLINIQUE LA MARSA S.A.

Société Anonyme

Au Capital de 3.503.000 dinars

Siège Social : 15 avenue de la République, 2078 La Marsa - Tunis

Identifiant Unique : 0082736N

RC : B144751996

CNSS : 00142371-72

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique La Marsa S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 16 avril 2026 à 17h00 à l'Hôtel THE NINE Life style expérience sis à la Route la Marsa KM9 GP 9 La Marsa, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2025 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2025 et affectation des résultats,

4- Désignation ou renouvellement des mandats des administrateurs venant à échéances,

5- Quitus aux administrateurs,

6- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2026,

7- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

8- Pouvoirs.

2026R00708SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE CLINIQUE ELYOSRI

Société anonyme

Au capital de 10300.000 DT (valeur nominale : 1DT)

Siège Social : Avenue de Palestine - Cité Ennour - Gafsa Sud - 2100

Identifiant Unique : 1536287P

Messieurs les actionnaires de la société clinique Elyosri Gafsa sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 17 AVRIL 2026 à 12h au siège de la société, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2025 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

3. Approbation des conventions réglementées;

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2025;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025;

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025;

7. Nomination de nouveaux administrateurs;

8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

9. Allocation des jetons de présence;

10. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2026R00711SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société «NOUVEAUX EMBALLAGES TUNISIENS - N.E.T»

Société anonyme

Adresse : Zone Pétrolière Rades Ben Arous

R.C : B0240332009

M.F : 015077A

Les actionnaires de la société "NOUVEAUX EMBALLAGES TUNISIENS- NET" sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se déroulera le vendredi 10/04/2026 à 10h au bureau de l'administrateur judiciaire Mr MARHAG Moez, sis au 08 rue Kuweit, 3ème Etage bureau N°14 Lafayette Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examiner les difficultés rencontrées par la société dans sa gestion, notamment en ce qui concerne les actes du Président Directeur Général actuel.

- Examiner la révocation du Président Directeur Général de ses fonctions en tant que membre du Conseil d'Administration et, par conséquent, sa révocation en qualité de Président Directeur Général.

- Examiner le projet de nomination d'un nouveau membre du Conseil d'Administration au lieu du membre révoqué.

- Convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour la nomination d'un nouveau Président Directeur Général et d'un nouveau Conseil d'Administration.

- Pouvoirs pour formalités.

2026400821SANB3

SOFIA TECH

Société anonyme

Au capital de 1.384.470 Dinars

Siège social : 12, Rue Newton - ZI Chotrana II - Ariana 2088 - Tunisie

Identifiant Unique : 1221011P

Messieurs les actionnaires de la Société SOFIA TECH SA sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 07 Avril 2026 à 12 heures au siège social de la société sis 12 rue newton - ZI Chotrana 2, à l'effet de délibérer sue l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur la gestion et les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 23 des statuts;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

10. Fixation du montant des jetons de présence;

11. Questions diverses; et

12. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 21 jours avant la date de la réunion.

2026400829SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS

Société Anonyme

Au capital de 3.234.000 Dinars

16, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - ARIANA

Identifiant Unique : 030540 R

Messieurs les actionnaires de la Société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS SA sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 07 Avril 2026 à 10 heures au siège social

de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sue l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 ;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur la gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 24 des statuts;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Ratification de la nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration;

10. Questions diverses; et

11. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 21 jours avant la date de la réunion.

2026400830SANB3

CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Société Générale D'Etudes et D'Engineering SA-SGEE

Société Anonyme

Au Capital de 1.600.000 Dinars

Siège social : Rez-de-jardin n° MOD de la résidence Dar El Hayet 11, Rue Slimen ben Slimen, El Manar 2, 2092 Tunis

IU n° : 0001696A

1- Messieurs les actionnaires de la Société Générale D'Etudes Et D'Engineering SA SGEE, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 14 avril 2026 à quinze heures au siège social de la société, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation.

2. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée annuelle de l'exercice 2024.

3. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

5. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

6. Approbation des conventions réglementées dans le cadre l'article 200 du code des sociétés commerciales.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

8. Quitus aux membres du conseil d'administration.

9. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du conseil.

10. Questions diverses.

11. Pouvoirs pour formalités.

2- Messieurs les actionnaires de la Société Générale D'Etudes Et D'Engineering SA SGEE, sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le mardi 14 avril 2026 à seize heures au siège social de la société, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation.

2- Modification du mode d'administration de la société.

3- Changement de la dénomination sociale.

4- Changement de l'objet social.

5- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

6- Lecture du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes relatif à l'opération de réduction du capital prévu par l'article 307 du code des sociétés commerciales.

7- Lecture du rapport du conseil concernant le projet de réduction du capital.

8- Réduction du capital social par absorption des pertes antérieures.

9- Adoption des nouveaux statuts Mis à jour.

10- Délégation de pouvoirs.

2026400837SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ARTICLE 276 Du CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

KNAUF PLATRES

Société Anonyme

Capital social : 200.000 Dinars

Siège social : IMMEUBLE 216, RUE SOCRATE, 2EME ETAGE, LE KRAM, KHEIREDDINE 2060

Identifiant Unique : 0005905G

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 02/03/2026 à l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le 10 avril 2026 à 10H00 au siège social de la société avec comme points à l'ordre du jour :

1. Annulation de la 3ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2026 ;

2. Augmentation du capital social réservée en numéraire;

3. Modification de l'article 6 des Statuts;

4. Approbation des Statuts mis à jour.

2026400838SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CHAKETMA PHOSPHATES SA

Siège social : Rue du Lac de Constance - Immeuble Carthage Center

Capital social : 2.500.000 DT

Identifiant unique : 1350642K

Les actionnaires de la société CHAKETMA PHOSPHATES SA sont convoqués à une assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le

lundi 13 avril 2026 à 11h00, à l'immeuble Dream Centre, 5ème étage, bureau A5-4, avenue Mohamed V, Tunis. Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes;

2. Questions diverses.

2026400842SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE LAIT & DERIVES

Groupe SFBT

Société Anonyme

Au capital de 69.850.000 dinars

Siège social : Avenue de la physique - Z. I Ben Arous 2013

Identifiant Unique : 0881172W

Affiliation CNSS : 211628-71

Les actionnaires de la Société Lait & Dérivés «SLD» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 1 avril 2026 à 9 H au siège social de la SFBT, sis au 5, boulevard Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord - (1082) Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2025.

2- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.

3- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025.

5- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

6- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2025.

7- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

8- Renouvellement des mandats des administrateurs.

9- Renouvellement du mandat d'un Co-commissaire aux comptes.

10- Pouvoirs à donner.

Une copie des statuts de la société, des états financiers clos 2025, du rapport du conseil d'administration et du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2026400847SANB3

Société Novarino Tunisie SA

Capital social : 3500000,000

Siège social : ZI Alia Bizerte

Identifiant unique : 0945413W

Les actionnaires de la société Novarino Tunisie, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10 Avril 2026 à 11h à résidence Fraj, les berges du lac I, pour approuver les points suivants :

1- Approbation des modalités de convocation et de l'ordre du jour de la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaires des Actionnaires en date du 10/04/2026.

2- Décision de faire bénéficier la société des procédures collectives

3- Pouvoir pour formalités.

2026400851SANB3

Société Novarino Tunisie SA

Capital social : 3500000,000

Siège social : ZI Alia Bizerte

Identifiant unique : 0945413W

Les actionnaires de la société Novarino Tunisie, sont invité à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10 Avril 2026 à 11h à résidence Fraj, les berges du lac 1, pour approuver les points suivantes :

1- Approbation des modalités de convocation en dehors des délais règlementaires et de l'ordre du jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du lundi 10 avril 2026 pour statuer sur l'exercice 2024.

2- Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2024.

3- Lecture et approbation des rapports général et spécial du Commissaire Aux Comptes pour l'exercice 2024.

4- Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

6- Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

7- Approbation du quitus aux administrateurs de la société au titre de leur gestion de l'exercice 2024.

8- Approbation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2024.

9- Pouvoir pour formalités.

2026400852SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

La société Général Industries du Nord GINOR - SA

Capital social : 45.000.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

IU : 1039673B

Le Conseil d'Administration de la Société Général Industries du Nord - S.A a l'honneur de convoquer les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 07 Avril 2026 à 9h au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation le cas échéant des rapports du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article 300 alinéa 2 du C.S.C.

2. Augmentation du capital social d'un montant de cinq millions de dinars (5.000.000 DT) et ce par la création de 500.000 nouvelles actions nominatives de 10 DT chacune.

3. Constat le cas échéant de la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

4. Ouverture des délais de souscription des nouvelles actions.

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société relatif au capital social.

6. Pouvoir pour finaliser l'augmentation du capital social.

2026400853SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE - Groupe STB

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 9.400.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 31 AVENUE DE PARIS TUNIS

MF : 818/M/A/M/000

CNSS : N°47808-84

Messieurs les actionnaires de « l'Immobilière de l'Avenue » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Jeudi 02 Avril 2026 à 10 heures au siège de la Société Tunisienne de Banque, Rue Hédi NOUIRA - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2025.

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice 2025.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025.

- Approbation des conventions prévues aux articles 200 nouveau et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

- Affectation des résultats.

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités de dépôts et de publications.

2026400859SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

La Société Citoyenne Régionale de Sfax Al Izzah, située rue Bagdad, Immeuble Abdelmoula, Km 0,5, Sfax Le Conseil d'Administration de la Société Régionale de Sfax Al Izzah invite tous les membres à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 5 avril 2026 à 9h au Parc de Foire Internationale de Sfax, rue Habib Bourguiba, Sfax, afin d'examiner l'ordre du jour suivant : - Présentation des rapports d'activité et financiers. - Approbation des comptes de l'exercice 2025. Les participants pourront également se rendre au siège social de la société, situé à la route de Teniour, Km 3,5 à compter du 28 mars 2026, pendant les heures d'ouverture, pour consulter le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration et les comptes. Au nom du Conseil d'administration de la Société régionale de Sfax Al Izzah Président du Conseil d'administration, Slim Gharsallah.

2026X00353SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Mohamed Ben Belgacem Ben Taieb ZAYANI, titulaire de la CIN n°02629991, déclare la perte de l'acte de propriété n°5/141095, objet du titre foncier N°27386 Gafsa dénommé «Sabrine» sis à Cité Echabeb Délégation de Gafsa Sud, Gouvernorat de Gafsa. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la garde Nationale de Sidi Aich Gafsa sous N°36 le 04/03/2026.

2026S00321DIVD2

Avis complémentaire

Conformément au jugement préparatoire rendu dans la demande d'immatriculation n°10230 par le tribunal immobilier de Sfax lors de l'assemblée du 05/02/2026 et le juge ayant décidé de reporter l'examen de l'affaire à la séance du 07/05/2026 et autoriser la publication d'un avis complémentaire du contrat de vente légalisé en date du 20/10/1958 et enregistré le 29/11/1958 relatif à la demande d'immatriculation susmentionnée, concernant le titre foncier n° 62104 Sfax au Journal Officiel de la République Tunisienne.

En conséquence, toute personne ayant un intérêt peut intervenir ou faire opposition à la demande d'immatriculation mentionnée auprès du greffe du tribunal susmentionné à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne à condition que la demande soit accompagnée des documents nécessaires.

2026X00349DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Leila Bent Hedi Ben Mohamed Lazzez avise le public qu'elle possède la totalité d'un appartement sud Est au premier étage de surface 113 m² sise à la route Dair km08 Sfax suivant un contrat de vente daté le 30 janvier 2020 dressé par les notaires Hichem Fourati et Nizar Hchicha.

Que son titre de propriété est perdu et qu'elle désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi N14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2026X00350DIVD2

Avis

Ben Jelia Rebh annonce qu'elle possède d'un terrain de surface 252 m² avec une maison à Sfax Mraania Bensahloun Agareb effectuer par l'acte d'achat daté le 25/3/2008 et elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2026X00354DIVD2

Avis

Mr Chakroune Abdlatif et son épouse Abess Tiba annoncent avoir perdu leur contrats de propriété d'un immeuble et d'une parcelle de terre situés à la route de Tunis Km7 Sfax; Ils veulent ainsi extraire un deuxième exemplaire des deux actes originaux de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Karray Ilyès à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2026X00357DIVD2

Rectificatifs

Rectification d'une erreur matérielle

Société LA CERAMIC - SA

Identifiant Unique : 0381386B

Annonce n°2026400730VEPA2 publiée au JORT N°28 du 6 mars 2026 en ajoutant : le règlement de la dette de la Société Tunisienne de Banque (1 498 100,000) sur quatre ans avec un taux d'intérêt TMM+ 1,1 %.

2026400843RECZ9